



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Procédure simplifiée de validation des acquis de l'expérience pour les primo-arrivants

Reconnaître les compétences et qualifications
pour faciliter l'accès à l'emploi

| DEUX CONSTATS MAJEURS



Plus de 45 % des signataires du CIR (contrat d'intégration républicaine) âgés de 26 ans à 35 ans ont exercé une activité professionnelle dans leur pays d'origine (commerce, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-restauration-tourisme, santé, transport-logistique...)



La France compte près de **400 000 emplois non pourvus**

| LA VAE DES PRIMO-ARRIVANTS

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

Avec ce dispositif simplifié, plus besoin de fournir des justificatifs si la personne ne les a pas : l'afpa, « tiers de confiance », réalise une analyse approfondie de l'expérience du candidat.

| QUELQUES EXEMPLES

INFORMATIQUE : Développeur(se) logiciel - Technicien(ne) d'assistance en informatique

RESTAURATION : Cuisinier(ère) - Serveur(se) en restauration

MÉCANIQUE : Mécanicien(ne) automobile - Technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels

INDUSTRIE : Soudeur(se) - Technicien(en) de maintenance industrielle

BÂTIMENT : Maçon(ne) - Peintre en bâtiment

TRANSPORT-LOGISTIQUE : Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger - Préparateur(trice) de commandes en entrepôt

SANTÉ : Assistant(e) de vie - Agent(e) de service médico-social

TROIS PARCOURS DE RÉUSSITE

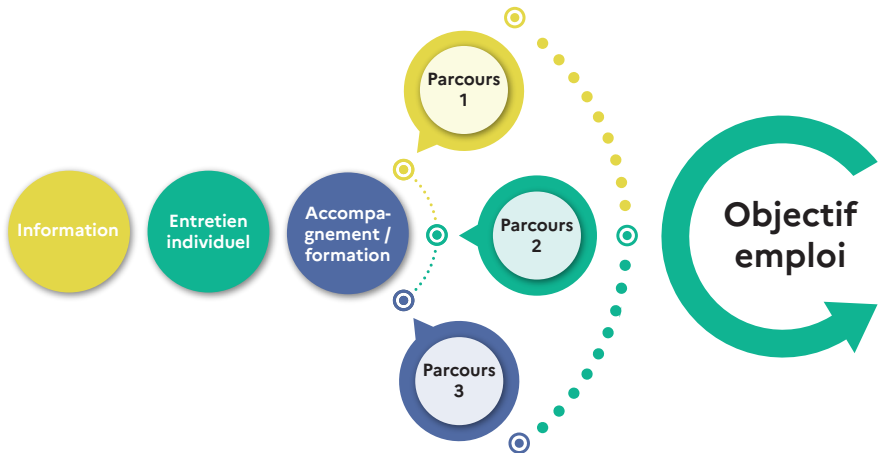
En fonction de son niveau en français et de son expérience, le candidat sera orienté vers l'une des trois voies suivantes :

PARCOURS 1 : OBTENIR UN TITRE PROFESSIONNEL

PARCOURS 2 : OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

PARCOURS 3 : OBTENIR UNE RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS

Description du dispositif et objectif visé



| LE PUBLIC CIBLE*

Toute personne primo-arrivante ressortissante de pays tiers (hors UE, EEE et Confédération helvétique) avec l'expérience métier (maçon/ne, serveur/euse, assistant/e de vie aux familles, conducteur/trice routière, informaticien/ne, mécanicien/ne,...)



Titulaire d'un titre de séjour depuis moins de 5 ans



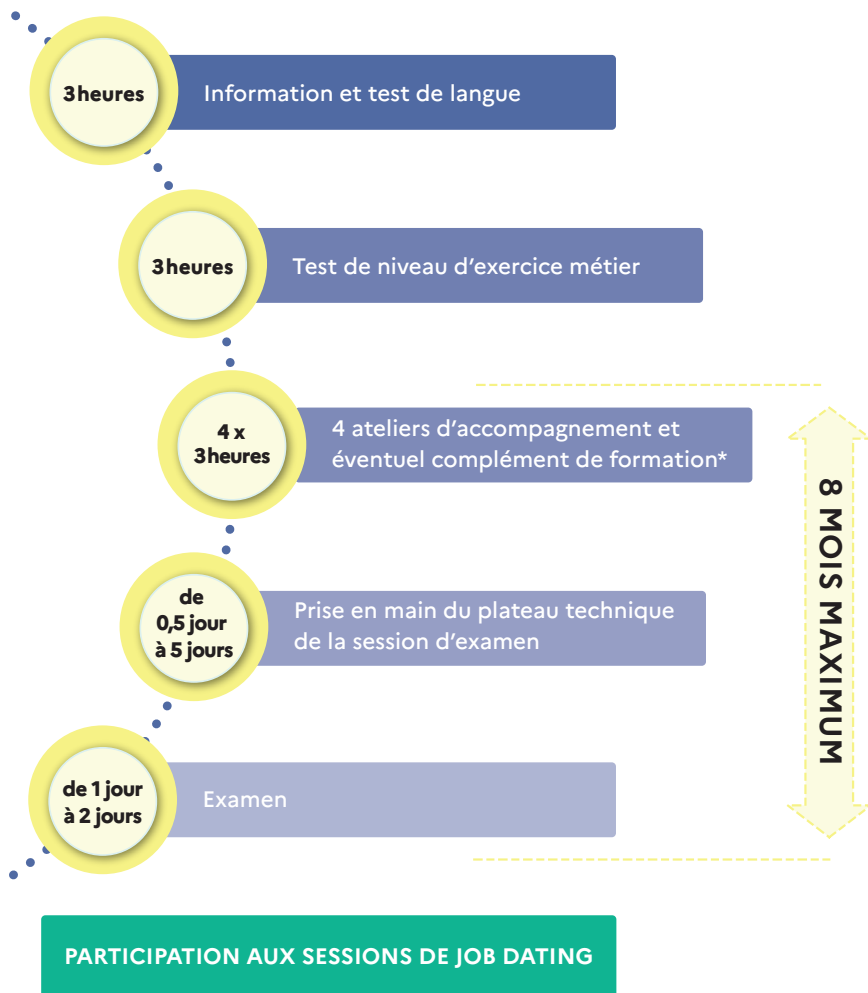
Signataire d'un contrat d'intégration républicain (CIR)



Avec un niveau minimum A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

* Primo-arrivants : personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour, qui ont vocation à s'installer durablement en France.

PARCOURS D'UNE PERSONNE PRIMO-ARRIVANTE



* 70h maximum si présentation au Certificat de Compétences Professionnelles 200h maximum si présentation au Titre professionnel

POUR EN SAVOIR PLUS

Votre contact à l'Afpa



POUR EN SAVOIR PLUS :

www.afpa.fr



Le dispositif est financé par les crédits du Plan
d'Investissement dans les Compétences

SUIVEZ-NOUS



www.afpa.fr

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
Établissement public à caractère industriel et commercial
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil
824 228 142 RCS BOBIGNY